

## Étoile hiver 2023 - Concours photo

Envoyez-nous votre plus belle photo d'hiver prise dans la municipalité et courez la chance de la voir en couverture de la prochaine édition du bulletin municipal!

Pour participer, envoyez votre photo à [jperron@sadl.qc.ca](mailto:jperron@sadl.qc.ca) d'ici le 29 septembre.

## Retour de plusieurs activités communautaires!

Dès cet automne, plusieurs organismes reprennent leurs activités.

Amicale des aînés : leurs activités débuteront dès le 20 septembre et se tiendront à tous les mardis. Pour tous les détails, vous pouvez contacter le Service des loisirs à [loisirs@sadl.qc.ca](mailto:loisirs@sadl.qc.ca).

Soupe et compagnie : de retour le 5 octobre sur réservation. Des détails sont à venir.



## Réfection du chemin Filion - Ce que vous devez savoir

Au cours des prochains jours, la circulation se fera en alternance sur le chemin Filion, dans la zone de travaux entre le chemin des Mouettes et le chemin des Malards. Nous vous rappelons qu'il est important de suivre les consignes des signaleurs. Des délais sont à prévoir avant de pouvoir passer.

Par la suite, lorsque les travaux auront avancé et que la portion entre le chemin des Malards et le 217 chemin Filion sera en cours, la route sera complètement fermée et le détour pourra se faire par le chemin des Malards, Paquin et Godefroy. Il s'agit d'un détour d'environ 5 minutes. Nous vous tiendrons informé à ce moment.

Pour les résidents se situant à l'intérieur des limites des travaux, ceux-ci auront normalement accès à leur entrée. Dans le cas contraire, l'entrepreneur communiquera les indications avec les citoyens sur place.



## Centre sportif - Inscriptions

Le Centre sportif Pays-d'en-haut a officiellement ouvert ses portes le 22 août dernier.

### Où s'inscrire?

• En ligne au [centresportifpaysdenhaut.com](http://centresportifpaysdenhaut.com).

• En personne à l'accueil du Centre sportif Pays-d'en-Haut, situé au 252, boul. de Sainte-Adèle, Sainte Adèle.

Pour les citoyens possédant un accès sport-plus, vous devez utiliser les mêmes informations de connexion et sélectionner : importer ce dossier.



## Rappel concernant l'utilisation des sentiers

Le saviez-vous? Au cours des dernières années, certains citoyens ont développé, de bonne foi, un réseau de sentiers à proximité de leur domicile.

Selon le cas, les propriétaires des terrains où passent ces sentiers peuvent :

- ne pas être au courant de l'existence de ces sentiers ;
- tolérer que ces sentiers soient utilisés par le public ;
- avoir signé une entente permettant un usage public de ces sentiers ;
- refuser que toute personne utilise ces sentiers.

Il est primordial de suivre la signalisation lorsque vous utilisez les sentiers. Les sentiers non identifiés peuvent être des terrains privés et il est donc interdit d'y pénétrer. En effet, dans le cas où le propriétaire refuse l'accès à son sentier, il s'agit d'une situation de violation de propriété privée.

Par ailleurs, les résidents qui ont une entente avec la Municipalité pour le passage des citoyens pourraient retirer leur accord si l'utilisation des sentiers ne se fait pas dans le respect et dans un souci de conservation du territoire.

Si vous n'êtes pas certain du chemin à emprunter, il existe une carte sur notre site Internet pour vous aider à vous repérer.

De plus, il existe des outils tels que des cartes virtuelles qu'il est possible de télécharger sur votre mobile.



Inscription aux alertes citoyennes  
[citoyen.sadl.qc.ca](http://citoyen.sadl.qc.ca)



450 224-2675



[sadl.qc.ca](http://sadl.qc.ca)

